

Affaires courantes

suis le whip en chef du groupe parlementaire du Nouveau Parti démocratique et que je suis chargé, à ce titre, de diriger notre participation aux comités, je pourrais avoir une certaine influence sur l'adoption ou non du quarante-neuvième rapport.

Je ne veux pas dire qu'on boycotte le Comité des transports afin de me forcer à approuver de rapport; mais si c'était effectivement le cas, je me demande seulement si cela ne constituerait pas une atteinte à mes privilèges.

Monsieur le Président, je vous demande d'examiner la question et de nous faire bénéficier de votre réflexion.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, moi aussi je désire soulever la même question de privilège car, comme porte-parole du Parti libéral et du groupe parlementaire libéral pour les transports et comme auteur de la motion proposant, conformément au paragraphe 106(3), que le Comité des transports se réunisse—ce qu'il doit faire dans les 10 jours pour examiner cette question du havre de Hamilton—j'estime bien honnêtement que mes droits d'accomplir mes devoirs au nom du contribuable canadien ont été violés ce matin, du fait que les ministériels conservateurs ne se soient pas présentés.

Nous savons tous qu'il faut huit membres pour atteindre le quorum. Nous savons également que, lorsque les ministériels conservateurs sont délibérément absents, en bloc, cette situation paralyse pour ainsi dire les travaux de ce comité. Par conséquent, si elle demeurerait incontestée, elle créerait un précédent qui, à mon avis, ne serait pas très utile pour la Chambre.

Quelle que soit la question à l'étude à ce Comité des transports, c'est-à-dire le havre de Hamilton, CN Route ou l'élection du nouveau président, les partis politiques peuvent diverger d'opinion au sujet des conclusions de ce comité. Les positions adoptées par ses membres, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, peuvent être débattues et nous pouvons régler les affaires du pays. C'est la tâche qui nous est confiée.

Alors, il est très exaspérant, c'est le moins qu'on puisse dire, que, malgré toutes nos bonnes intentions et le fait que nous ayons demandé la tenue de cette réunion conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre, non seulement nous ne puissions pas présenter nos points de vue, mais qu'il n'y ait aucune réunion.

Bien souvent, on entend dire que c'est lorsqu'ils siègent aux comités permanents que les simples députés du Parlement ont la meilleure occasion de faire valoir leur point de vue. Nous disons à nos électeurs et aux personnes qui visitent la Chambre que, dans l'ensemble, le meilleur travail qu'accomplit chaque député du Parlement ne se fait pas forcément au cours des 45 minutes télédiffusées quotidiennement et appelées «Période de questions», mais plutôt dans les coulisses, aux comités permanents, où nous examinons en détail les projets de loi déposés à la Chambre.

Monsieur le Président, je prétends que lorsque les comités permanents s'arrêtent, lorsqu'ils ne peuvent plus fonctionner et faire leur travail, c'est non seulement gênant pour la question à l'étude, mais c'est aussi une atteinte aux privilèges des députés, car c'est probablement aux comités qu'ils apportent leur contribution la plus importante.

Je sais que la députée de Hamilton-Est et d'autres veulent prendre la parole. Je demande donc au nom de mes collègues que vous les entendiez. En mon nom et au nom de notre groupe parlementaire, je vous demande, monsieur le Président, de considérer sérieusement cette question de privilège qui porte atteinte aux droits de tous les députés. Si elle était jugée irrecevable, cette décision constituerait un dangereux précédent qui risquerait de paralyser non seulement le Comité des transports, qui doit étudier un bon nombre de dossiers intéressants, mais aussi tous les autres comités.

J'espère que vous étudierez cette question et que vous nous donnerez une réponse rapide, nous disant que faire.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est. Succinctement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Très brièvement, monsieur le Président. En déterminant si la question de privilège est fondée à première vue—ce que vous trouverez sans doute, monsieur le Président—vous devriez tenir compte du fait que le conseil municipal de Hamilton a déjà demandé à tous les députés fédéraux de la ville d'intervenir.

Je sais que le député de Hamilton-Ouest était à Hamilton, hier soir, qu'il était sûr que cette affaire serait traitée conformément au Règlement, comme nous étions en droit d'attendre qu'elle le soit, et qu'il a donné au conseil municipal l'assurance qu'il en serait ainsi.

Quand un député prend un tel engagement envers un conseil municipal qui a adopté une résolution unanime réclamant le renvoi d'un certain président, si la rencontre